

# L'encadrement après l'école un droit ou un chèque

*En septembre 2001 le ministère de la Famille a imposé aux foyers de jour assurant un encadrement des enfants après les heures de classe de nouveaux tarifs qui firent augmenter de 600% la participation aux frais des parents. De nombreuses associations et personnes des quartiers de Eich et de Weimerskirch avaient soutenu l'appel du KANNERNASCHT, le foyer de jour de l'ASTI asbl, qui soulignait l'importance de laisser aux structures porte-ouverte un droit d'entrée à paiement symbolique.*

Laura Zuccoli

Lorsqu'en 1984 nous avons lancé les activités du KANNERNASCHT dans les quartiers d'Eich et de Weimerskirch, nous n'avions pas conscience de l'importance de notre offre périscolaire - presque gratuite - pour la réussite scolaire voire l'intégration sociale des enfants de ces quartiers. Nul doute - après presque 20 ans d'activités - la mise en place d'un accompagnement scolaire structuré, fixant par contrat les droits et devoirs des parents, des enfants et du personnel de notre institution, a permis à bon nombre d'enfants de se frayer avec succès un chemin à travers notre système scolaire qui demande bien des prémisses pour réussir.

Car ne nous voilons pas la face! Notre système scolaire exige des enfants un travail à la maison que bon nombre d'entre eux ne peuvent exécuter sans l'aide, l'appui d'une tierce personne. Rares sont les élèves qui rentrent et savent toujours se débrouiller seuls. Alors il est bon d'avoir dans son milieu familial, dans son entourage quelqu'un qui puisse motiver ou du moins expliquer ce qu'on n'a pas compris. Cet appui est difficile à trouver au sein des familles de couche sociale modeste - ouvriers, immigrés -, l'expérience scolaire des parents allant rarement au-delà de l'école primaire.

L'idée de lancer des structures pouvant encadrer les enfants après l'école, surtout si les parents travaillent, est louable et pleine de bon sens, mais murer ces structures dans un système de services à paiement n'incite guère les familles à bas revenu d'y recourir. Notre expérience au KANNERNASCHT a montré que les familles dont les enfants sont issus de milieux défavorisés, ne voient pas l'intérêt immédiat d'investir de l'argent dans ces structures d'encadrement, si la rue et la télévision font gratuitement l'affaire.

N'oublions pas non plus que souvent ces enfants ont un double handicap : ils ne vivent pas dans

un environnement favorable à une bonne intégration scolaire et ils ont souvent du mal à s'intégrer dans notre système scolaire rigide. Alors pourquoi investir de l'argent dans des structures d'encadrement après l'école, de soutien scolaire si le résultat au bout du compte reste modeste? C'est justement là que le bât blesse. Notre école sanctionne par l'échec bon nombre d'élèves et statistiquement ce sont surtout ceux de milieu défavorisés. On se contente à dire que c'est la faute des parents qui préfèrent satisfaire à leurs besoins de consommation plutôt que d'investir dans leurs enfants.

En augmentant les tarifs d'inscription aux structures d'accueil pour enfants après l'école, les décideurs politiques favorisent en tout cas les familles, à revenu moyen et supérieur qui leur permettent, sans trop de sacrifices, de recourir à ces structures de garde qu'ils pourront d'ailleurs déduire de leurs impôts, tandis que les familles à revenu modeste devront pomper l'argent à investir dans ces structures d'encadrement après l'école sur leur revenu net, ne pouvant pas profiter des avantages fiscaux (ils ne payent déjà pas d'impôts !). Le paiement de ces structures grèvera le revenu net disponible du foyer familial. En plus certaines familles ne voient pas l'importance de la fréquentation assidue de telles structures pour l'intégration scolaire de leurs enfants. Tant pis pour leurs enfants, qui rejoindront, une fois adultes, la masse des non-qualifiés difficilement intégrables sur le marché de l'emploi avec les conséquences sociales que nous connaissons (RMG, chômage)?

C'est donc toute la question de la justice sociale, voire des possibilités d'ascension sociale que pose - entre autres - l'enjeu de la gratuité des structures d'encadrement périscolaire. Les considérer uniquement comme service de garde à paiement après l'école, c'est cimenter l'inégalité des couches sociales. Elles doivent faire partie intégrante

---

**Les familles dont les enfants sont issus de milieux défavorisés, ne voient pas l'intérêt immédiat d'investir de l'argent dans ces structures d'encadrement, si la rue et la télévision font gratuitement l'affaire.**

---

de l'école publique, se référant aux mêmes principes d'égalité des chances. En maintenant les frais d'inscription à un niveau symbolique, on donnerait un début de réponse au constat de l'étude PISA qui souligne que notre système scolaire "handicape" fortement les enfants de milieu étranger et/ou modeste. Les études internationales le montrent, les Etats offrant comme complément logique à l'école publique des structures d'encadrement périscolaire, fournissent de meilleures chances à tous les élèves.

L'expérience au KANNERNASCHT l'a montré: au-delà d'un appui scolaire, la fréquentation continue et régulière de cette structure a permis à tous les enfants de progresser en langue luxembourgeoise, dans l'apprentissage de la vie en groupe, dans l'éducation à la tolérance et à l'esprit civique – donc dans l'intégration au Luxembourg.

Dans nos sociétés en crise, de telles structures combattent l'individualisme au profit du bien-être du groupe. Cet enjeu ne doit pas être bafoué par de mesquins raisonnements - un service vaut un paiement - d'une société avare et repliée sur elle-même. Nos politiciens feraient bien d'essayer de réfléchir à deux fois aux conséquences d'une telle étroitesse d'esprit au lieu de scander des belles paroles sur une société juste et équitable

où chacun doit assumer ses responsabilités, alors qu'il n'y a pas d'égalité de traitement, car on défavorise les pauvres face aux nantis.

### Happy end?

Au bout d'innombrables discussions, rapports et lettres, le Ministère de la Famille - ministère avec lequel l'ASTI a signé une convention pour la fonctionnement du KANNERNASCHT - a accepté un compromis. Il s'agit en l'occurrence d'accorder à des familles dont l'ASTI sait, qu'elles ont de modestes moyens d'existence, une baisse de la participation facturée aux parents. Soulignons peut-être que l'objectif premier est celui de favoriser l'accès à ces structures à tous et non l'inverse. Les modérations de tarifs seront opérées en fonction des possibilités financières réelles des familles. Ceci est à faire sans le recours à des montagnes de paperasseries et de justificatifs. Nous nous réjouissons du compromis trouvé qui va dans l'intérêt d'une bonne intégration scolaire et sociale de tous les enfants. Nous sommes persuadés que les propositions de modulation du prix d'inscription des enfants au KANNERNASCHT seront acceptées dans un esprit constructif, car elles sont le fruit d'un travail de persuasion et de négociation avec les familles concernées. Un climat de confiance dans l'intérêt des enfants doit prévaloir et non l'inverse!

